

## FICHE DE MISSION

### INTERPRÈTE MÉDICAL ET SOCIAL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de garantir l'accès effectif aux droits, à la santé et l'autonomie des personnes peu ou non francophones, le recours à l'interprétariat médical et social professionnel en présentiel constitue un levier essentiel.

La Haute Autorité de Santé<sup>1</sup>, souligne que l'intervention d'un·e interprète en présentiel améliore significativement la qualité des échanges entre les professionnel·le·s et les personnes accompagnées. Elle permet notamment :

- une meilleure concentration et écoute réciproque,
- la prise en compte de la communication non verbale et des émotions,
- une plus grande fluidité et précision des échanges,
- la prévention des malentendus,
- l'instauration d'un climat de confiance et d'un cadre sécurisant.

Dans des contextes d'accompagnement de personnes fragiles, en situation de précarité, de rupture affective ou d'exclusion, l'interprétariat professionnel en présentiel participe pleinement à une démarche de soin et d'accompagnement respectueuse, éthique et ré-humanisante.

Les besoins en interprétariat médical et social dans les Alpes-Maritimes ayant été clairement identifiés, un collectif d'associations et d'institutions locales, dont le chef de file est l'association Osiris, développe un service dédié et lance un appel à candidatures afin de constituer un réseau d'interprètes professionnel·le·s.

#### LANGUES RECHERCHÉES

Les candidat·e·s doivent maîtriser parfaitement le français, ainsi qu'une ou plusieurs des langues suivantes :

- Albanais
- Amharique
- Anglais
- Arabe (Moyen-Orient, Maghreb, Afrique sub-saharienne)
- Bambara

<sup>1</sup> Référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques de l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé, HAS, 2017.

- Bengali
- Bosniaque
- Langues comoriennes
- Créole capverdien
- Créole de Guinée Bissau
- Croate
- Dari
- Diakhanke
- Dioula
- Edo
- Espagnol
- Erythréen / Tigrinya
- Farsi
- Géorgien
- Haoussa
- Kazakh
- Langues des signes
- Lingala
- Malinké
- Mauritanien / Hassanya
- Ourdou
- Pashto Penjabi
- Persan
- Peuhl
- Portugais
- Roumain
- Russe
- Serbe
- Somali
- Soussou
- Tchétchène
- Tibétain
- Turc
- Ukrainien
- Wolof

## MISSIONS

Le service d'interprétariat des Alpes-Maritimes propose aux structures de santé et du travail social l'intervention d'interprètes professionnels et formés pour accueillir, accompagner et prendre en charge les personnes migrantes non francophones.

Ces interventions ont lieu à la demande des structures, dans le cadre de rendez-vous programmés, via le service d'interprétariat dans les Alpes-Maritimes.

L'interprète veillera à :

- 1. Exercer ses missions d'interprétariat dans le respect**

- de la déontologie de l'interprète et des fonctions de l'interprète, telles que définie dans la charte de l'interprétariat médical et social professionnel ([https://www.migrationssante.org/wp-content/uploads/2017/09/Charte\\_diffusion\\_electronique\\_2017\\_06.pdf](https://www.migrationssante.org/wp-content/uploads/2017/09/Charte_diffusion_electronique_2017_06.pdf)),
- de la « Modalités de fonctionnement à destination des interprètes » remise par le service d'interprétariat des Alpes-Maritimes.

*Une attention particulière est portée au respect :*

- du secret professionnel et de la confidentialité,
- de l'autonomie des personnes,
- de la fidélité de la traduction,
- de l'impartialité et de la non-interférence,
- du cadre institutionnel et des règles de fonctionnement des structures d'intervention.

## 2. Modalités d'intervention

- La traduction se fait uniquement de manière orale (interprétariat de liaison),
- Le public cible est composé majoritairement de personnes allophones en situation de migration et de vulnérabilité sociale,
- Interventions principalement en présentiel sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements hospitaliers, d'associations sociales, médicales et sanitaires, en visite à domicile, dans des établissements médicaux, etc.
- Possibilité de missions par téléphone ou en visioconférence, selon les besoins,
- Les rendez-vous sont programmés à l'avance ; le volume horaire de travail peut être variable et les horaires irréguliers.

## 3. Participer à la vie du service

L'interprète est tenu·e de participer :

- aux modules de formation,
- aux groupes d'analyse de la pratique professionnelle,
- aux réunions, ateliers et temps de réflexion collective organisés.

## COMPETENCES ATTENDUES

### Compétences linguistiques et techniques

- Excellente maîtrise du français et d'au moins une autre langue (test linguistique préalable à l'embauche),
- Très bonnes capacités d'expression orale et d'élocution,
- Bonne capacité de mémorisation et de restitution fidèle,
- Connaissance ou appétence pour le vocabulaire médical et social,
- Bac +2 souhaité.

### Compétences relationnelles et professionnelles

- Capacité à intervenir auprès de publics en situation de précarité, de vulnérabilité psychique ou sociale,
- Posture professionnelle adaptée à des contextes sensibles,
- Sens de l'éthique, de la discréction et de la responsabilité,
- Capacité à gérer son agenda, respecter les horaires et les engagements,
- Autonomie et fiabilité.

### Atouts appréciés

- Connaissance des secteurs de la santé et du travail social,
- Sensibilité aux enjeux liés à l'exil et à la migration, adhésion aux valeurs du projet associative,
- Expérience préalable en interprétariat médical et/ou social.

## CONDITIONS

**Statut** : Interprète indépendant·e ou portage salarial selon conditions ou autres statuts à étudier.

**Déplacements :**

- fréquents sur le département des Alpes-Maritimes pour les rendez-vous,
- les formations et autres réunions du service se déroulent à Nice.

**Tarification** : Selon grille tarifaire en vigueur (interventions, déplacements, formations, etc.)

**Début de mission** : Mars 2026

**Pour postuler** : Merci d'envoyer vos candidatures (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante : [camille.bargain@centrosiris.org](mailto:camille.bargain@centrosiris.org)